

Communiqué de presse du CHU de Toulouse

Toulouse, le 14 juin 2017

Volontaires du service civique au CHU de Toulouse : un nouveau dispositif d'accueil personnalisé des personnes en situation de handicap sur le site de Purpan

Une implication du CHU de Toulouse dès 2015

Le CHU de Toulouse s'est engagé depuis l'automne 2015 dans le dispositif national du service civique. Il a obtenu un agrément auprès de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en mai 2015 et a choisi de missionner les volontaires sur l'amélioration de la qualité de l'accueil du aux personnes soignées et aux visiteurs.

Les volontaires, de 18 à 25 ans, effectuent un engagement de huit mois sur des missions d'accompagnement des patients et de leur entourage venant dans les différents établissements du CHU de Toulouse.

Un accueil personnalisé des personnes en situation de handicap à l'hôpital Purpan

La volonté du CHU de Toulouse d'être au plus près de ses usagers l'a conduit à enrichir les missions des volontaires en mettant en place un accueil personnalisé des personnes qui ont des difficultés à se déplacer. Cet accueil consiste à les aider dans leur déplacement au moment de leur arrivée en consultation à l'hôpital Purpan.

Un numéro de téléphone, le **05 61 77 60 04** est disponible pour prendre rendez-vous auprès des volontaires du service civique qui organisent un accueil personnalisé en fonction des besoins de la personne en situation de handicap.

Elargissement de cet accueil personnalisé

Cet accueil est expérimenté depuis mars 2017 pour les consultants de l'hôpital Pierre-Paul Riquet (PPR) et du bâtiment Urgences-Réanimation-Médecines (URM) à Purpan. Cela concerne les pôles cliniques céphalique, neurosciences et inflammation, infection, immunologie, locomoteur (I3LM) ; une trentaine de patients a été accompagnée. Cette expérimentation s'étant révélée positive pour les volontaires du service civique et les personnes accueillies, le dispositif est désormais étendu à toutes les services du site de Purpan.

Aujourd'hui tout consultant sur le site de Purpan, quel que soit son lieu de consultation peut en faire la demande.

Où trouver l'information sur ce dispositif ?

L'information sur ce dispositif est communiquée au patient avec l'envoi d'un flyer d'information par courrier postal au domicile du patient en même temps que le courrier de confirmation de consultation.

Tous les renseignements sont également disponibles sur le site internet du CHU dans la rubrique « Accès au site Purpan / se déplacer sur le site de Purpan en situation de handicap ».